

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 17 FEVRIER 2014, A ST-SULPICE, HALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : M. Daniel Dreyer (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h00, souhaite la bienvenue à chacun et plus particulièrement à M. Jean-Noël Bovard (PS), nouvellement élu en remplacement de M. Jean-Pierre Cattin, démissionnaire. Il remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

- Présents** : 34 membres, puis 35 dès l'arrivée de Mme Antoinette Hurni (PS) à 20h25.
- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Alfred Bigler ; Christophe Calame-Longjean ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Daniel Dreyer ; Johana Eidam-Vautherot ; Simon Eschler ; Christelle Gertsch Macuglia ; Hans Peter Gfeller ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss ;
 - *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Noël Bovard ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Manuel Gonzalez ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni (dès 20h25) ; Romain Jeanneret ; François Oppliger ; Sven Schwab et Loris Vuilliminet.
 - *Pour le POP* : Thierry Miserez et Philippe Vaucher.
 - *Pour Les Verts* : Sergio Santiago.
 - *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Loïc Frey ; Laurent Kramer et Alexandre Willener.
- Excusés** : 6 membres – Philippe Leemann (PLR) ; Gabriel Cimenti (PS) ; Ion Karakash (PS) ; Marie-France Vaucher (Les Verts) ; Paul-André Matthey-Doret (UDC) ; Claude-André Perrin (UDC)

Majorité absolue : 18 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 28 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal des séances des 9 et 13 décembre 2013
4. Vente du DP 96 du cadastre de Môtiers en faveur de 3 propriétaires privés
5. Vente de l'article 2691 du cadastre de Couvet
6. Crédit extrabudgétaire pour la prise en charge en 2014 et 2015 des annuités du prêt communal à TBRC
7. Communications du Conseil communal
8. Motions propositions et projets d'initiatives communales
9. Résolutions
10. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique qu'il a reçu 2 lettres. La première de M. Jean-Pierre Cattin, concernant sa démission du Législatif. La seconde de M. Xavier Menoud. Son contenu a été porté à la connaissance des membres du Conseil général lors des séances de groupes. La lecture de cette missive n'étant pas demandée, le président indique que l'affaire suit son cours.

3. PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 9 ET 13 DECEMBRE 2013

Les procès-verbaux ne suscitant aucun commentaire, ils sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à leur auteur.

4. VENTE DU DP 96 DU CADASTRE DE MOTIERS EN FAVEUR DE 3 PROPRIETAIRES PRIVES

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Christian Mermet (cc) précise avant tout que cette vente du domaine public (DP) communal ne correspond pas à une action stratégique, mais davantage à une mise en conformité. Ce rapport permet de faire le ménage dans une situation qui n'est plus cohérente. En effet, alors que sur le côté pair de la rue de la Golaye à Môtiers, le DP s'étend jusqu'au pied des façades des bâtiments, sur le côté impair, le terrain communal s'arrête à la limite de la route actuelle. Les propriétaires des immeubles sis aux numéros 14, 16 et 18 ont aujourd'hui déjà procédé à divers aménagements, notamment goudronnage et avant-toit forjetant sur le DP. Cette problématique implique que la commune devrait théoriquement entretenir ces espaces désormais construits. Dès lors, 3 options se présentent : soit les propriétaires démontent leurs aménagements pour régulariser la situation, soit le Législatif se prononce sur la création de servitudes autorisant l'utilisation du DP par des privés ou, enfin, selon la solution envisagée par le Conseil communal, le Conseil général étudie la vente d'une partie du DP 96 aux 3 propriétaires concernés. Ainsi, le DP ne serait composé que de la route goudronnée et réservée à la circulation.

Cette proposition offre plusieurs avantages. Elle permet non seulement une clarification et une cohérence de la situation foncière dans cette rue, mais également la fin de l'obligation d'entretien par la commune de ces 186 m². Sans compter que les conduites d'alimentation et d'évacuation des eaux deviendront privées sur ces nouvelles parcelles détachées du DP communal. Cela aura pour effet que leur entretien reviendra à la charge des nouveaux propriétaires.

Le prix de vente proposé s'élève à fr. 80.- le m², les frais d'actes et de géomètre étant à charge des futurs acquéreurs. Concernant l'amendement déposé par le POP pour porter ce prix de vente de fr. 80.- à fr. 120.- le m², M. Mermet précise qu'il a fait un petit calcul des frais effectivement supportés par les propriétaires. Il explique que le travail du géomètre dépend moins de la surface que du nombre de bornes identifiées. Les frais de géomètre s'élèveraient donc à environ fr. 5'000.- auxquels s'ajoutent ceux du notaire et qui correspondent à environ 4% du prix total. Ainsi, le prix du terrain reviendrait au final à ~fr. 110.- le m². C'est pourquoi, il propose d'en rester au tarif présenté, soit fr. 80.-. En effet, avec une acceptation de l'amendement, le prix du m² avoisinerait les fr. 150.-. Si le prix du terrain passe à fr. 120.-, il pense que le risque serait bien réel que les propriétaires ne souhaitent plus entrer en matière. Par cette vente, il rappelle que la commune se déchargera de ses responsabilités d'entretien qui seront transmises aux futurs acquéreurs. Il termine en ajoutant qu'il n'y a pas de grands enjeux, mais que cette transaction reste une manière élégante de régulariser une situation qui n'est pas tout à fait conforme au droit en vigueur.

Le président ouvre la discussion générale.

M. François Oppliger (PS) relève, au nom de son groupe, que la situation actuelle est pour le moins surprenante. Le terrain communal arrive au pied des bâtiments et, avec le temps, a été utilisé pour des usages privés. En effet, ces petites parcelles sont déjà utilisées par les éventuels acquéreurs, comme places de parc, garnies de fleurs, ou encore sont abritées des intempéries par des avant-toits et autres balcons installés sur l'espace public.

En comparaison avec le prix usuel pratiqué à Môtiers, à première vue fr. 80.- peut sembler bon marché, mais l'acquisition de ces petites surfaces qui ne peuvent pas servir à d'autres usages, n'apporte pas une plus-value importante. De surcroît, cette vente libère la commune de l'entretien desdits terrains.

Aussi, le groupe socialiste estime que la proposition du Conseil communal visant à régulariser une situation durant depuis de longues années est faite dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi, il l'acceptera dans sa grande majorité.

M. Laurent Patthey (PLR) prend la parole à son tour : « *Les transactions immobilières souhaitées par le Conseil communal, tant pour ce point de l'ordre du jour que pour le point suivant répondent à un usage effectif.*

Le groupe PLR acceptera donc ces 2 arrêtés.

Concernant l'amendement du groupe POP, le prix de fr. 80.- le m² paraît adapté pour les raisons suivantes :

- ✓ *Les surfaces cédées correspondent à une utilité effective comme mentionné précédemment.*
- ✓ *Ces surfaces sont relativement petites.*
- ✓ *Les contraintes d'aménagement (ZAL) et d'alignement ne permettent pas de constructions.*
- ✓ *Le prix doit être adapté de cas en cas. Dans le cas qui nous occupe, il répond, comme le mentionne le rapport du Conseil communal, à une anomalie historique. Cette régularisation a donc un intérêt tant pour les futurs acquéreurs que pour la commune.*

Pour ces diverses raisons le groupe PLR refusera cet amendement. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Il précise que l'amendement suivant est déposé :

Amendement du groupe POP sur la version initiale de l'article premier

Art. premier Le Conseil communal est autorisé à vendre pour le prix de ~~fr. 80.-~~ **fr. 120.-** le m², trois parcelles de terrain totalisant 186m², à détacher du domaine public communal du cadastre de Môtiers (DP 96), ...

M. Philippe Vaucher (POP) indique que les 2 transactions immobilières soumises ce soir ont tout leur sens. Néanmoins, son groupe n'admet pas un prix de fr. 80.- le m². Il trouve un peu facile qu'un privé construise sur le domaine public et qu'ensuite cela soit considéré comme un droit acquis. Aussi, il propose une somme de fr 120.- le m² qui reste très raisonnable pour un village comme Môtiers. Il imagine que les futurs acquéreurs de ces terrains, au moment où ils vendront leurs parcelles, ne diminueront pas le prix de vente sous prétexte qu'ils ont pu acheter une partie de leur terrain à un prix nettement en-dessous de celui du marché.

C'est pour cette raison que son groupe a déposé cet amendement. Cela reste une somme extrêmement petite pour un propriétaire et il pense que ce prix ne met personne en danger. Par contre, cette vente crée un précédent. En effet, il se demande comment justifier dans d'autres cas lorsque des privés décident de ne pas aménager un espace public qui leur serait vendu au bout d'un moment, mais à un prix dérisoire. Cela n'est pas acceptable. M. Vaucher est toujours étonné de voir que les gens qui sont les plus motivés à défendre les deniers communaux peuvent être tout d'un coup capables de grandes largesses.

L'amendement est refusé par 29 non contre 4 oui.

La suite de l'examen de détail ne suscitant aucune remarque, le président procède au vote d'ensemble. C'est finalement par **30 OUI, 2 NON et 1 abstention que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la vente de 3 parcelles à détacher du DP 96 du cadastre de Môtiers**, tel que présenté par le Conseil communal.

5. VENTE DE L'ARTICLE 2691 DU CADASTRE DE COUVET

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) rappelle qu'en février 2002, la commune de Couvet a accepté, par le biais d'un arrêté, la vente d'une surface bâtie de 71 m². Le Conseil d'Etat a également sanctionné cet arrêté, mais depuis lors, rien ne s'est passé. La transaction n'a pas eu lieu.

En 2013, les époux Schütz l'ont contacté afin de savoir ce qu'il en était de cette vente. En effet, depuis plus de 12 ans, ils paient les assurances ECAP et entretiennent le bâtiment. Ils désirent maintenant que la nouvelle commune de Val-de-Travers concrétise cette vente qui avait finalement été convenue en 2002.

Il n'a pas été possible de reprendre les rapports et les arrêtés du Conseil général de Couvet, ni les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat, étant donné que le droit de réméré était d'une validité de 2 ans. C'est pourquoi, le CC doit soumettre à nouveau cette transaction à l'approbation du Législatif pour pouvoir aller de l'avant dans ce dossier.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Alban Gashi (PS) indique que le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette vente qui permettra de régler une affaire qui date bientôt de 12 ans.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la vente d'une parcelle de terrain à Mme et M. Cécile et William Michel Schütz**, tel que présenté par le Conseil communal.

6. CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR LA PRISE EN CHARGE 2014 ET 2015 DES ANNUITES DU PRET COMMUNAL A TBRC

Avant de laisser la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI), le président informe l'Assemblée que M. Sven Schwab (PS) a souhaité se récuser.

M. Frédéric Mairy (cc) rappelle que ce dossier a déjà été présenté aux différents groupes en fin de semaine dernière. Il va donc essayer de ne pas être trop long, mais comme le dossier est d'importance, il retrace tout de même les principales étapes qui ont amené le CC à le présenter ce soir.

En 2009, le Législatif s'était penché sur le cas de TBRC en acceptant d'octroyer une subvention plus conséquente, l'élevant à fr. 20.- par habitant. Cette décision offrait aussi la possibilité à TBRC de convertir cette subvention en avance de fonds, ce qui avait déjà été le cas en 2009. Au fil des ans, la situation s'est dégradée, les exercices déficitaires se sont succédé pour différentes raisons. En 2013, une nouvelle décision a dû être prise.

Il est important de rappeler que l'Exécutif s'est associé étroitement aux réflexions qui ont abouti à la décision prise l'an dernier. Il s'est penché sur les dossiers et les expertises qui ont été menés par TBRC. Il a eu l'occasion de voir de l'intérieur les analyses qui avaient été portées par TBRC par rapport à son nouveau plan de développement et aux perspectives d'enneigement, différentes

pistes qui ont dû être écartées. Les exercices se sont suivis et au printemps de l'année dernière, TBRC a sollicité une aide immédiate de la commune pour lui permettre de passer l'hiver. Cette demande a été présentée à la CGF en juin 2013 : elle visait à convertir fr. 150'000.- du montant de la subvention. Opération qui a été approuvée par la CGF, en acceptant aussi la proposition que le CC avait faite qui était de revenir auprès du CG avec un rapport d'ici au printemps 2014. C'est ce rapport qui est présenté ce soir, un petit peu plus tôt que prévu, pour plusieurs raisons que M. Mairy évoquera plus tard.

La condition que posait le CC en juin dernier, qui a été suivie par la CGF, était de mettre sur pied un nouveau comité de pilotage baptisé « Avenir Robella » afin de reprendre les réflexions qui avaient été menées et d'étudier de nouvelles pistes ou d'autres perspectives qui n'avaient peut-être pas encore été entreprises. La CGF a accepté cette proposition et ce groupe a été constitué. « Avenir Robella » a réuni à la fois des représentants du CC, du CG mais également des personnalités extérieures connaissant soit le dossier, soit très bien le monde du sport, le milieu touristique ou encore celui du développement économique. L'idée était d'analyser toutes les pistes possibles pour offrir un avenir pérenne au site de la Robella. Ce groupe a donc mené un travail vraiment conséquent, le CC profite d'en remercier vivement ses membres. Ce sont effectivement et véritablement les conclusions de leurs travaux qui ont permis au CC de prendre les décisions qui lui semblaient être les plus judicieuses.

Il souligne que ce comité de pilotage a mené ses réflexions dans 2 directions. La première visait à assurer l'avenir à court terme du site, de façon à offrir à TBRC le temps de mener des réflexions plus poussées pour son avenir à long terme. Ce dont le Conseil communal s'est rendu compte assez rapidement, c'est que l'échéance du printemps 2014 qu'il a fixée en juin dernier, - qui aurait dû permettre de proposer un nouveau projet de développement pour le site - n'était pas tenable car les pistes à explorer sont trop nombreuses, complexes et demandent davantage de temps. C'est pour cette raison que le CC est contraint ce soir de demander un sursis, afin de disposer de ce temps supplémentaire pour que les pistes qui ont été exploitées par le groupe « Avenir Robella » puissent être explorées vraiment jusqu'au bout. M. Mairy ne souhaite pas revenir sur le détail de ces pistes. La première direction visait donc à garantir l'avenir à court terme de la Robella, mais elle a également permis de tirer des enseignements vraiment intéressants dont l'Exécutif ne disposait pas, par rapport à la structure et au fonctionnement du site. Cela a permis de montrer qu'il n'y a pas véritablement d'économie possible au niveau structurel et qu'il faut impérativement trouver un nouveau projet de développement pour permettre à ce site de vivre. Ces réflexions cumulées sur les visions à court terme et à long terme ont permis au CC de reprendre plusieurs conclusions du groupe « Avenir Robella » qui permettent d'envisager 3 scénarios à ce jour :

1. D'arrêter les activités de TBRC. C'est la solution qui pourrait sembler la plus simple mais qui a un coût, puisqu'il s'agirait ensuite de démonter les infrastructures. Ce coût reviendrait à la charge de la commune puisque TBRC serait mis en faillite et il faudrait nettoyer le site pour lui permettre de retrouver d'autres activités. Donc, de l'avis du Conseil communal, cette piste doit pour l'instant être écartée.
2. De poursuivre les activités telles qu'elles sont conduites aujourd'hui, c'est-à-dire avec un site qui a vu ses activités estivales développées au fil des ans et qui sont véritablement porteuses et puis des activités hivernales qui restent soumises aux aléas de la météo. Cette poursuite d'une exploitation dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui serait possible mais avec un doublement de la subvention communale qui devrait passer à plus que fr. 40.- par an et par habitant. Cela pour autant que la partie de la subvention qui a été convertie en prêt puisse être remboursée afin de disposer vraiment d'un montant effectif de fr. 42.- par an et par habitant, ce qui, de l'avis du CC, ne semble pas réaliste, compte tenu du manque de perspectives pour le site à long terme.
3. Se dire qu'il y a effectivement un potentiel réel pour le site de la Robella, mais qu'il faut se donner un petit peu de temps pour vraiment s'assurer de sa viabilité. Et ce petit peu de temps devrait tenir en une année et demie. Ainsi, le CC pourra disposer d'un rapport qui explore toutes les pistes et qui arrivera peut-être à la conclusion que le site ne peut pas être viable ; mais qui arrivera peut-être aussi, et il l'espère vivement, à dégager plusieurs pistes qui permettront de voir l'avenir de la Robella plus sereinement.

Au final, la proposition du Conseil communal est d'octroyer ces 2 années supplémentaires de réflexion à TBRC, car encore une fois, il est convaincu qu'il y a un avenir pour ce site, notamment en termes touristiques. Aussi, il n'est pas inutile de rappeler que la région vit quand même un renouveau touristique. Pour exemple, Suisse tourisme vient de lancer un nouveau programme qui sera mis en application prochainement, avec une traversée de la Suisse, via le réseau routier. Itinéraire très sélectif, car il ne s'agit pas de voyager par tous les cantons ni par toutes les régions, mais ce programme passera par le Val-de-Travers. Il y a donc de Suisse tourisme une véritable confiance qui est accordée à notre région. Ce potentiel conduit également à la conclusion qu'il serait bon d'accorder ce sursis de 2 ans, selon 4 conditions toutefois :

1. De poursuivre avec la même démarche que celle du groupe « Avenir Robella » en mettant sur pied un groupe menant des réflexions élargies, qui ne se limite pas aux noms de la politique et de TBRC, mais qui inclut à nouveau des représentants extérieurs qui soient véritablement des experts pour approfondir les idées qui ont déjà été engagées.
2. De poursuivre les réflexions qui ont déjà été amorcées par TBRC, notamment de doter le site d'une meilleure gouvernance. Actuellement, il y a trop d'acteurs qui se partagent la gouvernance du site de la Robella entre le bas de la station et le haut, les prestataires du restaurant et le TBRC. Il s'agit de viser aussi une meilleure efficacité en limitant à un seul acteur l'entier du développement du site. Cette piste doit aussi être étudiée dès à présent.
3. Fixer au mois de juin 2015 l'échéance de remise du rapport définitif quant à l'avenir du site. Pourquoi juin 2015 ? Simplement pour laisser le temps, selon les conclusions de cette étude, d'intégrer les éventuels impacts du développement du site de la Robella dans le budget 2016 de la commune.
4. Etre très clairs quant au fait que les réflexions qui vont être menées à partir de ce soir, si le Législatif donne son aval, seront vraiment celles de la dernière chance. Si le rapport qui doit être rendu aboutit à la conclusion que le site de la Robella n'est plus viable, il ne s'agira en aucun cas pour le Conseil communal de demander d'augmenter encore le soutien accordé à TBRC. Très concrètement, vu la situation financière de TBRC, cela signifiera une fin d'activités en 2015 ou peut-être 2016.

En conclusion, M. Mairy précise que la proposition faite est d'accorder pendant 2 ans une subvention supplémentaire à TBRC de l'ordre de fr. 100'000.- par an environ. Elle permettra de couvrir les frais des prêts accordés par la commune et à TBRC de retrouver ainsi le niveau de subvention de fr. 20.- par an et par habitant qui aurait dû être le sien et qui lui permet ainsi d'assurer une continuité d'exploitation de son site pendant 2 ans, sans se lancer dans de nouveaux projets de développement. Cela évitera que le site ne tombe en veillesse et qu'il faille ensuite le relancer en fonction des nouveaux projets qui auront été identifiés.

Le président salue l'arrivée de Mme Antoinette Hurni (PS) à 20h25 et donne la parole aux différents groupes.

M. Simon Eschler (PLR) prend la parole à son tour : « *Le groupe PLR remercie le groupe de travail « Avenir Robella » ainsi que le Conseil communal pour le travail fourni à l'étude de cette nouvelle situation difficile de la coopérative TBRC et donc du site de la Robella.*

Force est de constater que ce n'est pas la première fois que le Conseil général est consulté à ce propos, et que finalement, dans les faits, la situation n'a que très peu changé. Toutefois, le groupe PLR relève que cette fois-ci, l'analyse de la situation et les idées qui ont été émises pour l'avenir démontrent un effort supplémentaire et remarquable que nous saluons. En plus des propositions que nous avons entendues pour diversifier l'offre, quelques éléments clés viennent s'ajouter à nos réflexions de longue date sur ce dossier ; il s'agit de la notion de concept global, de l'idée d'une image nouvelle et maîtrisée, de la promesse d'un accueil digne d'une station touristique, de la professionnalisation de la gestion et surtout de la réunification de tous ces acteurs et structures juridiques en une seule entité. Voici selon nous des éléments nouveaux qui, tous ensemble, pourront constituer la seule et unique solution de résoudre la majeure partie des problèmes actuels, que tous admettent et constatent presque en chœur. Nous le croyons, le Val-de-Travers tient à la

Robella, mais le groupe PLR souhaite s'en assurer et surtout associer la population de Val-de-Travers à une décision qui devrait être politique à la fin d'une nouvelle période de sursis.

Dans la mesure où ce crédit était accepté ce soir, cette consultation de la population pourrait être réalisée en imposant le référendum obligatoire sur une décision qui viserait à engager davantage encore la commune, mais il ne s'agit encore que de musique d'avenir et nous y reviendrons en temps utile. Val-de-Travers a bien d'autres projets, il s'agira de faire des choix, des choix politiques, en accord avec les besoins et les désirs de nos concitoyens. Pour l'heure, le groupe PLR est d'avis qu'il est impossible de renoncer à la station de la Robella avant d'avoir vraiment mis tout en œuvre pour tenter de la sauver. Ne serait-ce que pour pouvoir dire aux générations futures que nous avons tout essayé et évité ainsi les reproches qui pourraient à juste titre nous être faits pour des décennies, si d'aventure nous renoncions aujourd'hui. Le groupe PLR acceptera donc à la majorité de ses votants ce crédit extrabudgétaire pour l'association TBRC, mais souhaite que les travaux se poursuivent sans attendre, l'échéance arrivera très vite, il n'y a pas de temps pour tergiverser. Le groupe PLR pense également qu'il est crucial d'étoffer encore la diversité des compétences au sein de ce groupe de travail, par des compétences professionnelles en matière de tourisme et de remontées mécaniques. »

M. Manuel Gonzalez (PS) s'exprime au nom de son groupe : « Depuis longtemps, la Robella fait partie du décor des Vallonniers. C'est vrai qu'elle est belle notre Robella ! Bon nombre d'entre nous ont usé leur fond de pantalon de ski sur les sièges du télésiège, colonne vertébrale du site. Beaucoup sont descendus en trottinette ou en luge. D'autres se sont amassés le long de la piste « La Carabosse » lorsqu'elle faisait partie du calendrier Swiss DH et encore d'autres ont visité le site à pied, en raquettes, en skis de randonnée ou lors de la course aux œufs.

Mais voilà, notre Robella est moribonde. Le groupe « Avenir Robella » a planché pendant quelques mois pour étudier la situation du site. Un regard a été porté autant sur la saison hivernale qu'estivale. La réflexion a révélé que la situation actuelle ne peut pas durer. La Robella est sous perfusion depuis quelques années et il est temps d'arrêter ce que certains pourraient nommer un acharnement thérapeutique. C'est pour cela qu'un véritable projet doit voir le jour sinon la fermeture et le démantèlement seront les seules options envisageables. Mais un véritable projet prend du temps et ce soir nous devons nous poser cette question : allons-nous accorder ce temps ? Ce soir, nous devons décider si nous octroyons ou pas un sursis au site de la Robella. Un sursis de 2 ans qui doit permettre à un groupe de travail d'amener les éléments qui pourraient sauver ce site. Un défi de taille car il ne s'agit pas de rafraîchir les installations actuelles avec un coup de pinceau, mais plutôt de partir d'une feuille blanche afin d'imaginer un avenir pérenne à ce site dans sa globalité.

Le groupe PS dans son ensemble se prononcera favorablement pour le crédit extrabudgétaire qui nous est soumis. »

M. Alexandre Willener (UDC) fait l'intervention suivante : « Nous tenons à remercier le comité de pilotage « Avenir Robella » pour le titanesque travail fourni afin de nous présenter un rapport en un très court laps de temps.

Il ne sert à rien de refaire l'historique de TBRC, celui-ci est très bien résumé dans le rapport. De plus, mes préopinants l'ont déjà fait.

Le groupe UDC entrera en matière et acceptera le rapport tel que proposé. Nous rejoignons le Conseil communal et le comité sur tous les points de vue détaillés. Nous nous devons d'étudier toutes les pistes afin de sauver un de nos lieux touristiques neuchâtelois, mais d'abord vallonnier, même si cela ne s'annonce pas évident.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire stop, du moins l'UDC ne prendra pas cette responsabilité, nous ne pouvons pas être le fossoyeur du TBRC.

Par contre dans 18-24 mois, nous devons avoir le courage de dire stop si l'on voit que nous allons devant un défi impossible ou nous devons effectivement demander l'avis de la population de et du Val-de-Travers, afin de savoir s'il est judicieux d'investir plusieurs millions dans ce défi.

Si je peux me permettre, je proposerais au comité de travailler, si cela est possible, avec un étudiant en économie ou d'une branche touristique, afin qu'il effectue son travail de diplôme sur l'avenir de la Robella, s'il y a un intéressé. Ceci est une idée permettant d'avoir un œil extérieur supplémentaire. »

M. Vaucher (POP) relève la qualité remarquable de ce travail d'avenir proposé et son groupe appuie l'idée de se donner du temps afin d'examiner l'ensemble des pistes. Il remarque cependant un manque de dynamisme dans la commission du marketing. Des choses sont attendues depuis longtemps, une webcam, des bandeaux publicitaires entre autres. Son groupe aimerait également que le dialogue avec la restauratrice existe, que cela soit un peu sérieux. Il se souvient de la fermeture des WC alors que la station était ouverte. Il y a aussi un manque de constance dans l'ouverture des installations en hiver. Régulièrement, en consultant le site ou en téléphonant, les informations données ne sont pas les mêmes. Et également quelques décisions, discutables bien sûr, de non-ouverture, alors que les conditions de neige sont certes minimales mais praticables. C'est pour cela que son groupe pense qu'il serait bien que cette coopérative soit revue pour que la commune ait un meilleur contrôle pendant ces 2 années sur ce que fait réellement TBRC, avec des membres du Conseil communal et du Conseil général qui deviendraient membres de la coopérative à part entière, avec droit de vote lors de l'assemblée. La commune est en effet le premier bailleur de fonds de TBRC et est également responsable de la liquidation de ses activités.

M. Santiago (Les Verts) s'exprime en ces termes : *« Nous voici donc une nouvelle fois au chevet du patient TBRC et des activités sur le site de la Robella, qui souffrent d'un mal chronique connu, c'est-à-dire un manque d'attractivité et une affluence de visiteurs en période hivernale en constant déclin depuis plusieurs années. Le TBRC est aujourd'hui à nouveau acculé et nous demande un nouveau sursis, en dépit des conditions très arrangeantes octroyées par la commune dès 2009 et d'autres faveurs supplémentaires plus récemment.*

Face à ce lourd cas qui risque une asphyxie imminente, de nombreuses questions surgissent : s'agit-il d'une dégradation subite et irrémédiable ? ou d'une énième rémission ? les fonctions vitales sont-elles atteintes ? faut-il des soins intensifs ? ou plutôt une chirurgie plastique en profondeur ? Quel est le pronostic de guérison ? la convalescence sera-t-elle longue et douloureuse ? Les réponses pourraient-elles laisser un minimum d'espoir ?

Pour rappel, lors d'un premier examen superficiel mené par le Conseil général en février 2009, notre groupe avait alors approuvé la conversion de la subvention communale en prêt massif, sans enthousiasme débordant, et tout en rendant attentif le Conseil communal et le Conseil général au fait que – je cite : « la subvention totalisant plus de 4 millions sur 20 ans, il nous paraît plus prudent et judicieux d'envisager l'avance de fonds de manière mieux répartie sur cette durée ». En effet, nous avons estimé qu'un apport initial trop massif « conduirait à diminuer en proportion le solde restant sous forme de subvention annuelle [nettement moins de fr. 12.- par habitant], notamment au cours des dernières années du subventionnement. Un tel scénario engendre un déséquilibre et risquerait de faire replonger rapidement la trésorerie de TBRC dans une spirale à éviter absolument ». C'était en 2009.

Qui plus est, avoir voulu baser tout le développement sur les canons à neige s'avère une stratégie erronée, ce que nous dénonçons déjà à l'époque pour des raisons écologiques et, on le sait à présent, pour des raisons de rentabilité.

Malheureusement, ces craintes exprimées par notre groupe, restées sans effet, s'avèrent aujourd'hui fondées, malgré l'engagement et les efforts des bénévoles et du staff qui œuvrent, hiver après été et après hiver, pour permettre de maintenir la station en état de survie précaire, et qu'il nous faut saluer tout de même ici ce soir.

Le diagnostic posé dans le rapport du Conseil communal n'est dès lors pas une surprise pour notre groupe, mais il a le mérite d'être franc et de résumer clairement la situation sur le plan financier. La plupart des groupes politiques ayant pris part aux travaux du groupe « Avenir Robella », et connaissant les divers scénarios envisagés, nous n'allons pas y revenir. Parmi les 3 variantes possibles, - cessation des activités ; poursuite du statu quo, ou examen d'une possibilité de

développement viable du site -, il nous paraît évident que seule la troisième est politiquement défendable et acceptable, même si cela suppose de concéder encore un effort très significatif en faveur de TBRC.

Ce soir, il ne nous est pas demandé de nous prononcer sur ce que pourrait être ce projet de développement du site, mais bien si le Conseil général accepte d'engager ce risque financier supplémentaire. Notre groupe est disposé à octroyer ce sursis, principalement parce que dans la situation actuelle, la commune a quoiqu'il en soit beaucoup à perdre par une faillite de TBRC, et que nous devons à notre population d'essayer de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour sauvegarder cette prestation.

Il nous paraît en effet préférable d'entreprendre des réflexions sérieuses sur un développement, quand bien même elles auraient dû être menées avec plus de sérénité et de discernement depuis plusieurs années. En cas d'acceptation ce soir, le travail à effectuer demeure très important, dès lors un délai de 1 an et quelques mois nous semble raisonnable.

Pour être franc, il nous paraît tout de même important de signifier au Conseil général que les diverses pistes qui ont été évoquées pour le développement du site à long terme, si elles sont utiles à titre d'exemple, ne correspondent pas à notre avis aux besoins de la population et aux possibilités pour la région ; elles méritent pour le moins de sérieuses adaptations et une appréciation très prudente.

Aussi, pour ce qui devrait être la suite des réflexions, il est essentiel d'intégrer rapidement une véritable vision moderne de développement durable, c'est-à-dire avec des critères de viabilité économique, mais aussi sur les aspects sociaux et environnementaux, sans quoi nous ne pourrions pas adhérer au plan de sauvetage à venir.

Mais cela apparaîtra au prochain épisode, sur lequel les porteurs du projet devront plancher sans tarder ; vous l'avez compris, à nos yeux, ce projet à venir pour le site de la Robella devra être réaliste, raisonnable et emprunt de principes de durabilité et d'écologie. »

Le président laisse la parole au chef de dicastère.

M. Mairy remercie les groupes pour leur accueil globalement favorable et souhaite revenir sur 2 aspects. Par rapport au groupe de travail qui devrait être constitué dès demain, il confirme que l'idée est bien de l'ouvrir le plus largement possible en fonction des pistes qui ont déjà été posées, de façon à recueillir les avis les plus pertinents sur les questions qu'il sera nécessaire de se poser.

En ce qui concerne ensuite la remarque du groupe POP quant à la nécessité de revoir dès à présent la structure ou le mode de travail de la coopérative, le CC et les autres autorités vont se donner un peu de temps pour mener les réflexions qui doivent l'être. M. Mairy ne pense pas que la priorité doive être mise dès à présent dans l'amélioration du fonctionnement de la coopérative.

Il rappelle cependant l'immense travail qui a été fait par la coopérative elle-même, au fil des années passées, qui a permis de maintenir le TBRC à flot jusqu'à aujourd'hui. Le Conseil communal a donc la volonté de continuer à travailler conjointement en se positionnant dès le départ dans une vision à long terme pour le site de la Robella.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est par 28 OUI et 5 abstentions que le Conseil général approuve le crédit extrabudgétaire pour la prise en charge durant deux années des annuités du prêt communal à TBRC**, tel que présenté par le Conseil communal.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

8. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

9. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) QUESTIONS

1. Question de Mme Antoinette Hurni (PS) déposée le 11 février 2014 concernant **la place de la gare de Noiraigue.**

« Avec le retour de la belle saison et des hirondelles, la gare de Noiraigue reprend vie au rythme des joyeuses cohortes de touristes à l'assaut des gorges de l'Areuse et du Creux-du Van.

Première vue de notre contrée pour la plupart de ces touristes, la place de la gare de Noiraigue ne correspond pas, actuellement, aux attentes, en particulier sur le plan de l'accueil, des infrastructures et de l'esthétique en particulier.

Je demande donc si le Conseil communal s'est penché sur ce problème et où en est ce dossier : à quand une meilleure gestion des places de parc, un aménagement adéquat pour des pauses, une terrasse de restaurant et une décoration florale digne de ce nom ? Comment collaborer avec les chemins de fer ? »

M. Thierry Michel (cc) indique que ce sujet occupe 4 de nos dicastères depuis quelque temps et notamment par l'intermédiaire du groupe circulation. Dans ce cadre, le bureau RWB SA a été mandaté pour améliorer la cohabitation des habitants de Noiraigue avec le flux touristique.

Les points suivants sont actuellement étudiés par la commune :

1. Mise en place d'une zone de rencontre à la place de la gare, tout en laissant ouvertes les possibilités de stationnement courte durée (30 minutes) et de longue durée Park & Rail.
2. Mise en place d'une aire de stationnement d'environ 125 places qui serait dégagée à l'extérieur du village.
3. Mise en place d'une 2^{ème} aire de stationnement de 20 à 40 places au hangar des pompiers.
4. Mise en place d'une zone 30 km/h dans l'ensemble du village, à l'exception de l'entrée du village jusqu'à la place de la gare.
5. Interdiction générale de circuler dans le village, à l'exception de la rue des Tilleuls et excepté riverains et services publics.

En parallèle, des discussions sont en cours au niveau du Conseil communal notamment en raison du projet de réaménagement de la place de la gare.

Il précise qu'il y a 2 éléments importants. Le premier concerne l'aménagement de 2 aires de stationnement à l'extérieur du village. Il s'agira d'être attentifs avec la proximité des habitations, et par la limitation de l'accès du village au flux touristique. D'autre part, le but de la démarche étant avant tout de protéger l'habitant vis-à-vis du flux touristique, cette solution nécessiterait de limiter les possibilités de stationnement longue durée dans le village, à l'exception des riverains. A ce sujet, le Conseil communal devra aussi se montrer attentif à l'attractivité des commerces du village et des partenaires touristiques.

Bien entendu, toutes ces variantes sont encore à l'étude. Cas échéant, la solution choisie passera par une consultation des partenaires concernés et par une information à la population.

2. Question de Mme Antoinette Hurni (PS) déposée le 11 février 2014 concernant **le transport scolaire des enfants de Noiraigue.**

« La gare de Travers sert de halte au train Neuchâtel-Frasne destiné principalement aux personnes de la région en voyage de et pour Paris par le TGV Frasne-Neuchâtel. Contrairement à tous les autres transports ferroviaires du Val-de-Travers, ce train ne s'arrête qu'à Travers et n'annonce pas par haut-parleur qu'il est direct.

L'impensable est arrivé. Les écoliers de Noiraigue scolarisés à Travers, désormais non accompagnés dans leurs déplacements, sont entrés dans ce train qui, en raison d'un retard, précédait de peu l'omnibus qu'ils auraient dû prendre. Ils se sont retrouvés à Neuchâtel, avec les conséquences qu'on imagine, tant au niveau des enfants qu'à celui des parents.

Les assurances données par Mme Chantal Brunner lors d'une précédente séance du Conseil général ne résistent donc pas à certaines situations concrètes.

Qu'en est-il de l'avenir des transports des enfants de Noiraigue scolarisés à Travers ? La situation est-elle repensée à l'éclairage de cet accident ? »

Mme Chantal Brunner (cc) relève tout d'abord que les élèves de Noiraigue scolarisés à Travers ne sont plus accompagnés depuis les vacances d'octobre. Le mercredi 8 janvier, les élèves sont entrés dans un train qui circulait avec du retard, qui n'était pas l'omnibus habituel, mais la rame qui circule de Frasne-Pontarlier jusqu'à Neuchâtel, dans laquelle les enfants se sont donc retrouvés. Le Conseil communal en a discuté lors d'une de ses séances et il a décidé de remettre en place les mesures d'accompagnement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Dans les trains du matin, une dame accueille les enfants sur le quai de Noiraigue et les accompagne jusqu'à Travers. Ensuite, à midi, une autre dame attend les élèves sur le quai de Travers et les accompagne jusqu'à Noiraigue.

Cette mesure est donc mise en place jusqu'à la fin de l'année scolaire, de telle sorte que les enfants ne risquent absolument plus de monter dans un mauvais train.

3. Question du groupe POP déposée le 12 février 2014 concernant **le recrutement de futurs médecins généralistes pour notre commune.**

- ✓ *« Quelles solutions concrètes le Conseil communal entend-il développer pour attirer de nouveaux médecins à Val-de-Travers ?*
- ✓ *Où sera implanté le nouveau cabinet de groupe prévu à Fleurier ?*
- ✓ *Dans quel laps de temps les 2 cabinets prévus peuvent-ils être prêts pour accueillir des praticiens ?*
- ✓ *Des contacts ont-ils été pris avec diverses facultés de médecine en Suisse et à l'Étranger pour recruter des médecins ?*

Anticiper la pénurie annoncée de médecins généralistes dans notre région doit être une des principales, voir la principale priorité du Conseil communal. Il est impensable d'attendre que des médecins fassent le choix de s'installer dans notre commune pour mettre en place les infrastructures nécessaires. Nous attendons une avance rapide de ce dossier avec des propositions concrètes avant l'été. »

M. Michel (cc) apporte la réponse suivante : *« Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire l'année dernière, la pénurie de médecins généralistes, vu le nombre de praticiens qui partiront à la retraite dans les 5 à 10 années à venir, est effectivement inquiétante. Ceux qui cherchent à remettre leur cabinet confirment qu'il est très difficile de trouver un successeur dans une région comme la nôtre, voire impossible sous la forme d'un médecin installé dans un cabinet individuel comme on le connaissait jusqu'à présent. Cette problématique ne touche d'ailleurs pas que notre région, mais l'ensemble des régions périurbaines de Suisse.*

En termes d'attractivité, nous avons identifié depuis longtemps que la nouvelle génération de médecins n'est plus disposée, et on peut le comprendre, à travailler 70 heures par semaine, assurer fréquemment des services de garde contraignante et s'endetter lourdement pour reprendre un

cabinet médical. La nouvelle génération est plutôt intéressée par un travail en équipe, voire à temps partiel, ainsi qu'au partage des charges structurelles.

A ce sujet, nous sommes en contact avec l'ANMO, notamment par son coordinateur de médecine générale, et avec l'Etat, notamment par son SSP, HNE et bien entendu les médecins installés. Dans ce cadre, le coordinateur de médecine générale est en contact régulier avec les différentes facultés de médecine, mais aussi et surtout après car c'est généralement durant les stages FMH que les décisions d'orientation professionnelle sont prises. Les démarches auprès des facultés étrangères sont en revanche plus aléatoires, car il s'agit notamment de s'assurer du respect de la reconnaissance des diplômés et des autorisations de pratiquer, ainsi que la connaissance du système de santé suisse. Il s'agit tout de même de trouver des personnes à qui nous confierons la santé de notre population et certaines mauvaises expériences dans d'autres régions doivent nous inciter à la prudence. Pour cette raison, toutes démarches doivent être entreprises en étroite collaboration avec les autorités de surveillance. D'autre part, l'Etat a débloqué un budget pour financer le 80% du salaire de deux médecins assistants qui effectueraient leur assistantat FMH au Val-de-Travers, le 20% restant étant à la charge du maître de stage.

L'objectif de cette opération est de permettre la formation de jeunes généralistes en cabinet dans l'espoir que certains d'entre eux s'installeront dans la région au terme de leur formation pour y exercer leur profession en pratique privée.

A ce sujet, le Conseil communal a déjà manifesté son soutien à tout projet de cabinet de groupe sous une forme qui reste à définir (prêt sans intérêts, garantie de loyer,...). Pour en parler plus amplement, nous avons rencontré les médecins installés à plusieurs reprises. Parmi eux, 4 ont manifesté un intérêt à intégrer un cabinet de groupe afin de donner l'impulsion nécessaire pour préparer la relève de demain. L'idée est de mettre sur pied rapidement un cabinet de groupe tout en se montrant actif dans la recherche des futurs médecins qui intégreraient une structure existante et pleinement opérationnelle. Nous avons identifié les besoins : on sait par exemple que, idéalement, le cabinet de groupe pour le Val-de-Travers devrait être constitué de 5 médecins, dont un pédiatre, avec :

- ✓ 1 réception-secrétariat (ou 2 salles séparées) ;
- ✓ 1 salle d'attente ;
- ✓ 5 salles de consultation par médecin (entre 3 et 5) ;
- ✓ 1 salle d'intervention, notamment pour la petite chirurgie, la prise d'électrocardiogramme, et les prises de sang ;
- ✓ 1 salle de radiologie.

Nous sommes actuellement à la recherche de locaux. Nous avons effectué plusieurs visions locales, mais il ne nous est pas possible de citer précisément les lieux étant donné que la commune n'est pas propriétaire des locaux visités et que nous sommes en discussions avec des propriétaires privés.

L'important toutefois, n'est pas de mettre sur pied une structure le plus rapidement possible. Nous pouvons nous fixer tous les délais imaginables, même les plus courts. Nous pouvons toujours nous lancer seuls, sans tarder, dans un projet qui sera rapidement sur pied, mais avec le risque que l'infrastructure demeure vide car le projet aura été réalisé dans la précipitation et qu'il ne répondra pas aux besoins de la relève médicale. Ce cas de figure s'est d'ailleurs déjà présenté dans l'Arc jurassien et nous ne souhaitons pas suivre cet exemple en nous lançant sur la mauvaise voie.

Si l'on regarde attentivement tous les autres projets qui ont vu le jour dans le canton, au Locle, au Val-de-Ruz, sur le Littoral ouest, dans l'Entre-deux-Lacs, on s'aperçoit qu'ils participent tous d'une même démarche : les médecins concernés définissent leurs besoins, ils s'identifient et portent un projet, ils recherchent des successeurs en activant leur réseau. Quant au rôle de la commune, il consiste à garantir son appui et son plein soutien, y compris financier, tout au long du processus, depuis l'impulsion des premières réflexions jusqu'à la pérennisation d'un centre médical et c'est justement ce que nous faisons actuellement.

En conclusion, la garantie d'une médecine de premier recours de qualité est une tâche conjointe de la Confédération, qui fixe les conditions d'attractivité du métier de médecin de famille, de l'Etat, qui est légalement responsable de la politique sanitaire, du corps médical, qui est le seul apte à définir

les besoins et qui dispose du réseau nécessaire et la commune, qui peut intervenir notamment dans le financement et les conditions cadres d'accueil. Tous ces acteurs doivent s'impliquer fortement car ce problème est complexe et exige une collaboration et une coordination entre tous les partenaires concernés. »

4. Question du groupe POP déposée le 12 février 2014 concernant **les livres de l'ancienne bibliothèque de Couvet.**

« Le Conseil communal peut-il nous dire où se trouvent ces livres et pourquoi ils ne sont pas répartis entre les bibliothèques de Fleurier et de l'école JJR ? »

Mme Brunner (cc) explique que les livres ont été triés et rangés dans des cartons qui se trouvent étiquetés dans le garage situé au Nord du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, à Collèges 3 à Couvet.

Ces cartons sont sur des palettes et prêts à être déballés. Les livres sont en fait conservés jusqu'à un éventuel projet de déménagement d'une autre bibliothèque, sachant qu'actuellement la bibliothèque du Pasquier ne peut pas accueillir ces ouvrages supplémentaires. Elle précise par ailleurs que ces ouvrages sont surtout destinés à des adultes. Il a donc été renoncé de les mettre à la disposition de la bibliothèque de l'école, qui propose des livres pour les enfants et la jeunesse.

5. Question du groupe POP déposée le 12 février 2014 concernant **la politique communale pour la formation professionnelle.**

« Quelle politique le Conseil communal entend-il mettre en œuvre pour développer l'offre de places d'apprentissages à Val-de-Travers ?

Notre district est celui qui offre à ce jour le moins de place d'apprentissage.*

Les places manquent notamment dans les formations techniques offertes aux jeunes ayant moins de facilités scolaires (opérateur en horlogerie AFP, polisseur AFP, mécanicien de production CFC, etc.). Elles font aussi défaut dans certains métiers du bâtiment ou des arts et métiers.

**(selon orientation.ch VdT : 33 places / 48 LL : 48 places / VdR : 76 places / BO : 104 places / CdF : 139 places / NE 220 places).*

Annexe : liste des places d'apprentissage du VdT selon orientation.ch. »

M. Mairy (cc) souligne qu'il s'agit tout d'abord de rectifier les chiffres qui sont donnés. Les chiffres indiqués sont le nombre de places disponibles. Il convient de prendre en compte le nombre total offert à la rentrée prochaine.

En août 2014, il y a pour l'instant 59 places qui sont offertes, dont 26 qui sont déjà repourvues, d'où le solde de 33 qui figure dans la question du groupe POP.

Il explique ensuite que ce chiffre de 59 places est en baisse par rapport à la rentrée d'août 2013. Une diminution correspondant à environ 20%, mais cela ne signifie pas qu'elles vont stagner à 59 car quelques places peuvent encore s'ouvrir d'ici-là. Toutefois, la tendance laisse tout de même apparaître une baisse. Il a également été constaté une diminution au niveau cantonal, mais cette baisse est de moins de 3%. L'interprétation des chiffres actuels démontre que, Val-de-Travers, qui compte 8% des employeurs, n'offre que 5,4% des places d'apprentissage sur l'ensemble du canton.

Il y a 3 ans, à la fin de l'année 2011, Val-de-Travers formait à l'inverse le 11% des apprentis du canton. Le nombre d'employeurs à l'échelle cantonale était aussi à environ 8% à l'époque, ce qui signifie que notre région se classait au-dessus de la moyenne. Il y a donc effectivement une régression. Néanmoins, le CC manque de recul pour déterminer s'il s'agit simplement d'un effet conjoncturel. Par exemple, s'il y a beaucoup d'apprentis qui arrivent en fin de parcours et que certaines entreprises souhaitent peut-être souffler une année avant de reformer. Ou encore si des apprentis se retrouvent en même année et que l'entreprise préfère attendre l'année suivante pour

réengager des apprentis qui seraient tous en première année. Sur le seul exercice 2014, il est difficile de dire si c'est l'amorce d'une tendance lourde de baisse du nombre de places d'apprentissage ou si ce n'est qu'un simple malencontreux effet du hasard.

M. Mairy rappelle que la promotion de l'apprentissage et l'apprentissage lui-même sont une prérogative cantonale. Toutefois, Val-de-Travers a pris la situation au sérieux depuis quelques années déjà. Par rapport aux actions que la commune peut entreprendre ou applique déjà, il souligne que le site Internet www.val-de-travers.ch relaye toutes les places d'apprentissage qui se trouvent également sur orientation.ch. La commune favorise notamment l'adjudication de travaux à des entreprises formatrices ; ce n'est pas le point déterminant mais c'est un critère qui est tout de même pris en compte. Val-de-Travers compte le projet « Je me forme » en ses murs, qui a été lancé avec l'association du Réseau des Fleurons. Ce projet se décline en plusieurs volets, qui ne visent pas uniquement la promotion des apprentissages proposés par les Fleurons, à commencer par celui de polymécanicien et de micromécanicien à la prochaine rentrée, mais qui font vraiment une promotion de l'apprentissage au sens large en passant par la création d'un kit qui sera remis aux apprentis intéressés par la formation au Val-de-Travers, la mise sur pied d'une hotline hébergée par le CNIP et toute une série de portraits d'apprentis diffusée dans le Courrier du Val-de-Travers. Ces volets ont pour but de rendre plus visibles les places d'apprentissage et à essayer de donner envie à d'autres jeunes de se former et aux entreprises d'engager des apprentis et également de former davantage. La commune elle-même est active également dans la formation d'apprentis, puisqu'au 1^{er} janvier dernier, elle comptait 17 apprentis et 2 stagiaires.

Des mesures supplémentaires pourraient être envisagées. M. Mairy indique qu'il était plus facile de collaborer avec une entité constituée telle que les Fleurons, qu'avec divers entrepreneurs. C'est une première pierre à la politique communale de soutien à l'apprentissage. Il y en aura d'autres, le CC a des contacts réguliers avec le canton à ce sujet. Il suivra notamment cette baisse, et si elle perdure, il prendra des mesures pour essayer de remédier à la situation.

6. Question de M. Simon Eschler (PLR) déposée le 16 février concernant **le projet de règlement sur les drainages et les chemins vicinaux.**

« Où en est-on avec le projet de règlement sur les drainages et les chemins vicinaux ? Est-ce que nous pourrions avoir quelques informations sur ce dossier ? »

M. Mairy (cc) apporte la réponse ci-après. Ce règlement est attendu depuis un certain temps, puisque la commune de Val-de-Travers ne s'est pas encore dotée de règlement sur le sujet. Certaines communes avaient ce règlement, d'autres pas. Parmi tous les travaux qui ont été entrepris depuis la fusion des communes, celui-là ne l'a pas encore été. Son prédécesseur avait déjà posé quelques réflexions à ce sujet. La semaine dernière, M. Mairy a également pu s'entretenir à ce sujet avec le directeur de la CNAV, afin de voir comment nous pourrions avancer. La progression du dossier est relativement bonne. Nous allons reprendre ce qui se fait ailleurs, c'est-à-dire un règlement qui repose sur une commission qui permettrait de décider quels travaux de rénovation de drainage devraient être menés, quelle extension devrait être réalisée, toujours en collaboration avec le canton et les améliorations foncières. L'enjeu surtout est de déterminer quel est le montant par hectare et par an que chaque propriétaire de terrain agricole mettrait dans un pot commun, montant qui serait ensuite affecté aux travaux en question.

M. Mairy espère que, d'ici à l'été, le Conseil communal pourra proposer un projet de règlement qui aura été initialement discuté avec les partenaires que sont les propriétaires, les agriculteurs et la CNAV également.

7. Question de M. Alexandre Willener (UDC) déposée le 17 février 2014 concernant **la demande de modification du règlement sur les terres et domaines agricoles communaux.**

« Lors de l'acceptation du règlement sur les affermages des terres et domaines agricoles communaux en 2009, plusieurs personnes avaient demandé que lors d'une succession familiale les terrains ne soient pas remis en soumission (conformément à la loi fédérale sur le droit foncier rural). »

L'ancien chef de dicastère en tenait compte, mais depuis les choses ont changé. C'est pourquoi je demande au Conseil Communal en collaboration avec la commission des règlements, de bien vouloir faire le nécessaire pour qu'un article soit rajouté au règlement.

Suite à cette erreur sur le droit foncier rural, comment le Conseil Communal et la commission entendent la réparer ?

Ceci afin d'éviter des lettres et procès à la commune. »

M. Mairy répond ainsi : Depuis qu'il a repris le dicastère de l'agriculture en juillet dernier, 2 cas ont dû être traités de la sorte. La commune s'est dotée d'un règlement, approuvé par le Législatif, qui visait à soumettre l'octroi de parcelles agricoles selon certains critères. Le règlement ne faisait pas mention des cas spécifiques qu'étaient la reprise d'exploitation familiale dans la mesure où la loi fédérale a inclus cette disposition, mais elle l'inclut de façon peu précise puisqu'elle dit que lorsque une exploitation est remise, le repreneur, principalement s'il est du cercle familial, doit être prioritaire. Simplement, la loi n'explique pas comment cette priorité doit être traitée et surtout, comment on doit l'articuler par rapport aux critères très précis qui ont été mis en place par le règlement communal.

Par rapport au cas auquel M. Willener fait référence, un agriculteur qui avait souhaité reprendre les parcelles communales qu'exploitaient son grand-père, une partie de ces parcelles lui ont été remises automatiquement et une dernière parcelle ne l'a pas été. Elle a été mise en soumission et a été attribuée à un autre agriculteur.

Il convient de préciser, par rapport à la question qui est posée, que cela n'est pas lié au chef du dicastère. Cette décision de traiter les choses ainsi, avec une parcelle qui serait mise en soumission, avait été prise par son prédécesseur et avait ensuite été traitée par la commission d'attribution des terres agricoles selon la procédure habituelle.

Nous voyons quand même qu'il y a une nécessité de repenser le règlement, afin d'être plus précis sur cette question des reprises d'exploitation, principalement dans un cercle familial. Il faut une base beaucoup plus précise quant aux critères à appliquer et à la façon dont il faut percevoir ce terme de prioritaire, lors d'une reprise d'exploitation. Le Conseil communal va donc réfléchir à cette modification et reviendra auprès du Conseil général, afin qu'il puisse se prononcer sur ce changement.

M. Mairy souhaite apporter encore une précision par rapport à la question posée. A son sens, il n'y a pas eu d'erreur, puisque le règlement communal a été appliqué en l'espèce par la commission d'attribution des terres agricoles, tel qu'il a été voté par notre Législatif.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé, ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Il lève la séance à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Daniel Dreyer

Nathalie Ebner Cottet

Motions en suspens :

- ✓ PS : « Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque à Val-de-Travers », acceptée par le CG lors de sa séance du 25 mars 2013